

# Gestion de crise et résilience

Dans sa politique de sécurité, la Région bruxelloise entend développer le concept de résilience comme principe fondamental avec pour objectif le maintien d'une société inclusive et ouverte, enracinée dans la richesse et le dynamisme de sa diversité. Si le terme résilience s'emploie dans de très nombreux domaines, nous pouvons dans ce cadre retenir la définition suivante :

« *La capacité des individus, des communautés, des organisations ou des pays exposés à des catastrophes et des crises et aux facteurs de vulnérabilité sous-jacents à :*

- *Anticiper,*
- *Réduire l'impact,*
- *Faire face,*
- *Se relever des effets de l'adversité sans compromettre le potentiel de développement à long terme »<sup>83</sup>.*

Concept pivot de cette optique, « *la capacité est fonction d'un ensemble de ressources humaines, psychologiques, sociales, financières, matérielles, naturelles ou politiques. Tout individu ou communauté possède un certain capital de ressources. L'objectif du renforcement de la résilience consiste à développer ce capital de manière à optimiser la capacité à surmonter l'adversité »<sup>84</sup>.*

Les parties prenantes au présent plan s'engagent à renforcer le capital de ressources de notre Région dans son ensemble, face aux situations d'urgence<sup>85</sup>, par des actions pensées en complémentarité aussi bien au niveau global que local, en vue de favoriser les conditions d'un vivre ensemble et la continuité de la vie sociale, culturelle et économique.

<sup>83</sup> Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du croissant rouge, « La clé de la résilience », document de réflexion de la Fédération internationale sur la résilience – juin 2012, [http://www.ifrc.org/PageFiles/96178/1224500-Road%20to%20resilience\\_Fr\\_Web.pdf](http://www.ifrc.org/PageFiles/96178/1224500-Road%20to%20resilience_Fr_Web.pdf).

<sup>84</sup> Ibid.

<sup>85</sup> « tout événement qui entraîne ou qui est susceptible d'entraîner des conséquences dommageables pour la vie sociale, comme un trouble grave de la sécurité publique, une menace grave contre la vie ou la santé de personnes et/ou contre des intérêts matériels importants [...] », AR du 16 février 2006 relatif aux plans d'urgence et d'intervention (MB. 15/03/2006), art. 6 §2.

## Stratégie

La gestion de crise est un concept global impliquant de nombreux acteurs, qu'ils soient responsables, au niveau politique, stratégique ou opérationnel, habitants ou visiteurs de notre Région. S'il en est le premier bénéficiaire, le citoyen est également un acteur majeur de la réaction face à l'adversité. En sachant comment réagir selon le type de situation, en adoptant les comportements adéquats, chacun contribuera en effet à limiter les conséquences d'un incident et renforcera sa confiance en ses propres moyens.

Les mesures développées intégreront les évolutions technologiques et citoyennes à long terme et garderont constamment en toile de fond la dimension fondamentale d'anticipation et de préparation en amont tant des événements planifiés que des incidents inopinés.

Dans ce cadre, différents axes prioritaires d'action seront menés.

La **formation** sera renforcée afin de permettre un appui sur un socle commun de connaissances et de favoriser l'échange de bonnes pratiques et d'expériences partagées notamment au travers de la mise en place de l'École des métiers de la sécurité. Une attention particulière sera accordée à l'organisation d'exercices intégrant un large panel d'acteurs concernés. L'offre de formation pour le citoyen devra quant à elle être modulée en fonction de publics-cibles spécifiques et s'adresser au plus grand nombre.

La **communication** requiert une approche ciblée et adéquate impliquant largement la société civile et le citoyen en tant qu'acteurs et partenaires.

La **coopération** entre les Communautés, la Justice et tous les acteurs institutionnels sera renforcée, notamment pour permettre aux victimes, impliqués et intervenants de se référer à une personne de **contact unique** pour les soutenir dans leurs démarches.

Les parties prenantes au présent plan s'engagent à soutenir la mise en place d'un **Centre de communication et de crise** régional au bénéfice de l'ensemble des autorités compétentes et dans le respect des prérogatives qui leur sont dévolues.

L'ensemble de ces mesures participe à un objectif global d'augmentation des ressources, de la résistance et de la flexibilité de notre Région, afin d'être en mesure de faire face à des événements exceptionnels.

## Suivi

**M10.13** : Instaurer un **groupe de veille technologique** composé de spécialistes chargés d'identifier les innovations techniques et technologiques susceptibles d'apporter une plus-value en matière de gestion de crise et de résilience ;

**M10.14** : Créer une task-force visant à réaliser une **étude complète et exhaustive** sur la mise en place des nouvelles technologies liées aux **risques CBRNE<sup>86</sup>** ainsi qu'aux équipements et dispositifs de protection et de renforcement de sécurité ;

**M10.15** : Instaurer une **plateforme dynamique d'échange de connaissances**, de retour d'expérience et de bonnes pratiques en Belgique et à l'étranger.

## Prévention

**M10.1** : Développer un **Centre de communication et de crise régional**, et intégrer à celui-ci une Plateforme de vidéo intégrée ;

**M10.2** : Développer une **méthode-cadre de gestion de crise** ainsi qu'un **outil informatisé de préparation** et de **gestion d'événements**, exercices, formations et échanges entre les différentes disciplines ;

**M10.3** : Développer une approche globale au niveau de la Région pour la protection et la **sécurisation des bâtiments publics** ;

**M10.4** : Inventorier et cartographier les itinéraires des **convois de transport exceptionnel** et de produits dangereux ; communiquer la cartographie aux autorités compétentes ; concevoir un « plan d'inspection » s'appuyant sur une évaluation des risques portant sur les flux de produits dangereux ;

**M10.5** : En matière de **formation des acteurs** :

- Soutenir la **formation** continue mono-disciplinaire et multidisciplinaire des services de secours et d'intervention (Ecole des métiers de la sécurité)
- **Organiser des exercices mono- et multidisciplinaires** réguliers permettant la formation d'un large panel d'acteurs de la gestion de crise (notamment, sur le plan policier, des exercices entre élèves et aspirants sur base de scénarios réels), pour renforcer la culture opérationnelle globale (avec la participation des responsables de la planification d'urgence communaux) ;
- Renforcer la **maîtrise des outils** nécessaires à la gestion de crise (radios Astrid, plateforme digitale « *Incident & Crisis Management System* » (ICMS)) ;
- Organiser des formations génériques à la **communication de crise** (type « media training ») ;

**M10.6** : En matière de **sensibilisation** :

- **Identifier les publics-cibles** auxquels devrait être adressée une information spécifique, tant au niveau de l'information préalable qu'en cas de situation d'urgence ;
- Soutenir et **renforcer l'information à la population** sur les risques et sur la planification d'urgence ;
- Sensibiliser le public par la présence renforcée d'agents de contrôle et de prévention sur le terrain visant à augmenter le sentiment de sécurité, prévenir les conflits et les infractions ;
- Développer une campagne de communication autour de la **résolution des crises** dans une optique de **résilience** ;

**M10.7** : En matière **formation des citoyens** :

- Poursuivre et renforcer l'organisation d'une formation **premiers secours** à l'attention des Bruxellois ;
- Organiser une formation aux **réactions adéquates et aux premiers gestes utiles** en cas de situation d'urgence ;
- Intégrer un **volet secourisme** à la formation obligatoire dans le cadre de l'obtention d'un **permis de conduire** ;

## Gestion de crise et résilience

### Réaction

**M10.8** : Mettre à disposition des **drones** au bénéfice des acteurs de la prévention et de la sécurité en Région bruxelloise ;

**M10.9** : Augmenter la **redondance des moyens d'alerte** et de communication disponibles en cas de situation d'urgence ;

**M10.10** : Permettre aux **victimes**, impliquées et intervenants, de bénéficier d'une **information** complète et compréhensible quant aux **possibilités d'aide et de prise en charge** qui leur sont accessibles ;

**M10.11** : Faciliter la **coopération** entre les Communautés et la Justice et tous les acteurs institutionnels, notamment pour permettre aux victimes, impliqués et intervenants de se référer à une personne de **contact unique** pour les soutenir dans leurs démarches ;

**M10.12** : Soutenir la **prise en charge psychosociale et psychologique** à court et à long terme des victimes, impliqués et intervenants et leur proposer des moyens d'expression et de reconstruction (registres de condoléances, événements commémoratifs...) ;